

GTB

GESTION
TECHNIQUE du
BÂTIMENT

AGROASIS

OVAN
RENOVATION
ENERGETIQUE

CPG
ISOLATION

ATTEINDRE VOS OBJECTIFS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
RÉDUIRE VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE
ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION



agroasis.fr/regulateur

GTB

GESTION
TECHNIQUE du
BÂTIMENT

AGROASIS

OVAAN
RENOUVELATION
ENERGETIQUE

CPG
GAUTHIER
ISOLATION

Les bâtiments consomment 40 % de l'énergie mondiale, et la présence d'une GTB dans un bâtiment permet de assurer d'un optimisation maximale de ses consommations énergétiques.

Une mauvaise configuration de la GTB, ou l'absence de GTB, se traduit généralement par une consommation d'énergie supérieure de 10 à 30 % dans un bâtiment.

Le système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) Agroasis est un module informatique qui s'installe dans un bâtiment et qui va communiquer avec les équipements existant de ce dernier afin de permettre à son propriétaire ou gestionnaire de surveiller et contrôler de façon centralisée et optimisée ses installations telles que la climatisation, le chauffage, la ventilation, l'éclairage ou encore les systèmes d'alimentation énergétiques (électricité, gaz, panneaux solaires etc.)



Les fonctionnalités de supervision de la GTB AGROASIS:



Synoptiques animés et paramétrables pour représenter des vues globales des équipements de l'installation



Historique de l'ensemble des valeurs sur 10 ans avec un pas de 1 minute, affichable sous forme de courbes ou de tableaux avec possibilité d'export, de statistiques...



Journal des alarmes, des défauts avec historiques sur 5 ans, possibilités d'alertes par SMS ou e-mail.



Tableaux de consignes et lecture des paramètres de l'installation multiniveaux, avec outils de représentation graphique des valeurs consignées (graph, calendrier)



Gestion des utilisateurs avec droits d'accès multiniveau, accès à distance ...

Les fonctionnalités du système de gestion d'Agroasis :

- ✓ Le suivi, l'enregistrement et l'analyse en continu, par zone fonctionnelle, des données de production et de consommation énergétique des systèmes techniques du bâtiment ;
- ✓ L'évaluation de l'efficacité énergétique par rapport à des valeurs de référence établies en amont ;
- ✓ L'interopérabilité avec tous les équipements du bâtiment ;
- ✓ Un arrêt manuel et une gestion autonome de l'un ou de plusieurs des systèmes.

« L'installation d'une GTB ou l'amélioration d'une GTB permet aux exploitants d'optimiser l'utilisation de leurs équipements et d'avoir une vision globale de la performance énergétique de leurs bâtiments. »

Pourquoi choisir la GTB AGROASIS ?

L'intelligence artificielle s'adapte au pilotage énergétique.

Le module d'intelligence artificielle apprend le comportement de votre bâtiment au fil des saisons et en fonction des conditions météo présentes et à venir. Les quantités d'énergie apportée seront optimisées pour obtenir le maximum d'économies d'énergie, tout en conservant le confort des personnes.

Une régulation des besoins grâce à la modélisation thermique.

Le pilotage du chauffage et du refroidissement est basé sur un modèle thermique du bâtiment. Les besoins sont exprimés en kilowatt heures ce qui permet une grande précision de régulation tant sur les consommateurs (chauffages, aérothermes) que sur les producteurs (chaudière, CTA). Les modèles intègrent par exemple les conditions météo, le renouvellement d'air à l'intérieur du bâtiment, ou l'exposition du bâtiment.

Une GTB totalement modulaire.

Besoin d'1, 2, 3 circuits, 1 ou 2 chaufferies, un transport de chaleur ? Comme un lego, la GTB est modulaire, les programmes sont configurés à l'installation pour répondre aux besoins exacts des équipements de la chaufferie.

Une GTB ouverte & communicante.

La GTB AGROASIS dispose de connexions Ethernet, wifi et RS485 lui permettant de dialoguer avec la plupart des capteurs et équipements du marché.

Le serveur WEB intégré permet de consulter, régler et superviser votre GTB à distance par internet.



Gestion de l'occupation des locaux par des calendriers annuels.

La GTB AGROASIS dispose de calendriers pour décrire de façon précise l'occupation des locaux, les besoins en chaleur des installations et d'éviter de chauffer inutilement les locaux. Cette occupation peut être couplée à des capteurs de présence pour améliorer les économies d'énergie.

Un station météo intelligente au service de la GTB.

La GTB AGROASIS est la seule GTB du marché à intégrer les prévisions météo comme la température, le vent, le rayonnement solaire, ou l'humidité dans ses modèles lui permettant d'anticiper les besoins énergétiques du bâtiment, et d'optimiser la production de chaleur en fonction des futurs événements à venir. Cette optimisation de la conduite du chauffage permet de réaliser des économies d'énergie de 5 à 10%.

Votre GTB a toujours un coup d'avance ce qui lui permet de garantir une très grande précision de régulation, inégalée sur le marché.



La GTB bientôt obligatoire !

Les systèmes de gestion des bâtiments sont en train de devenir la norme dans le monde entier et d'ici 2025, les systèmes de contrôle de l'automatisation des bâtiments (BACS) de type GTB seront obligatoires dans tous les bâtiments tertiaires de l'UE.

L'enjeu pour les acteurs du secteur du bâtiment en France, des propriétaires immobiliers aux gestionnaires d'installations, est donc de s'équiper de systèmes de contrôle qui peuvent être rapidement installés et configurés pour se conformer à ces réglementations dans les plus bref délais et améliorer le fonctionnement de leurs équipements.

Une obligation réglementaire

Pour les bâtiments tertiaires. Le décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020, dit décret BACS (pour Building Automation & Control Systems), porte sur les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels ainsi qu'à la régulation automatique de la chaleur.

Ce décret concerne tous les bâtiments tertiaires (bureaux, centres commerciaux, hôtels...), disposant de systèmes de chauffage-climatisation d'une puissance supérieure à 290 kW, neufs et existants. Ces derniers ont l'obligation d'avoir un système d'automatisation et de contrôle du bâtiment à partir du 1er janvier 2025.

Cette installation s'inscrit dans le décret tertiaire qui a pour objectif de réduire les consommations énergétiques de ces mêmes bâtiments..

« La GTB est un outil indispensable pour atteindre les objectifs de réduction de consommations énergétiques fixés par le Décret Tertiaire »

Quelle date pour remplir l'obligation :

Bâtiments existants	Bâtiments neufs
L'objectif est de voir tous les bâtiments existants concernés s'équiper de systèmes d'automatisation et de contrôle :	Dans le cas des bâtiments neufs dont le permis de construire a été déposé après la parution du décret : l'ensemble des systèmes techniques doivent être reliés au système d'automatisation et de contrôle. Deux cas de figure :
D'ici le 1er janvier 2025 pour les sites équipés de systèmes d'une puissance supérieure à 290 kW, (magasin de 2000m ²)	Si le permis de construire a été déposé après le 21 juillet 2021 : les systèmes d'une puissance supérieure à 290 kW sont concernés par l'obligation.
D'ici le 1er janvier 2027 dans le cas où leur puissance est comprise entre 70 kW et 290 kW.	Si le permis de construire est déposé en 2024 (un an après la parution du décret modificatif) : les systèmes d'une puissance supérieure à 70 kW sont concernés.

Financement : une aide bonifiée jusqu'à fin 2023

Afin d'accélérer les prises de décision pour l'installation d'une GTB dans les bâtiments concernés par la réglementation, le Gouvernement a décidé d'octroyer un coup de pouce aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) sur une durée très courte.

Pour toute opération engagée entre le 29 octobre 2022 et le 31 décembre 2023, les propriétaires ou gestionnaires de bâtiments tertiaires éligibles pourront recevoir davantage de certificats d'économies d'énergie qu'à l'accoutumée. Le forfait CEE est multiplié :

- Par 2 pour l'acquisition d'un système GTB performant ;
- Par 1,5 pour l'amélioration du système existant.

AGROASIS
agroasis.fr/regulateur

250 chemin des vieilles vignes
84240 LA TOUR D'AIGUES
siret: 43237599600043

